

UN ENGAGEMENT DIGNE DE CONFIANCE

Bienvenue!

Nous sommes très heureux de vous accueillir en tant que nouveau client de Bouthillier Capital Inc. (« B-CAP »), gestionnaire de portefeuille et gestionnaire de portefeuille en dérivés. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour atteindre vos objectifs de placement.

Nous nous engageons à vous démontrer notre transparence et notre éthique ainsi qu'à tout mettre en œuvre pour vous offrir la qualité de service à laquelle vous êtes en droit de vous attendre. Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce document qui a pour but de vous renseigner sur la nature de votre relation avec nous.

Une relation de confiance

Nous vous proposons un processus au cœur duquel se trouve votre conseiller. Celui-ci sera appuyé par des outils conçus pour répondre à vos besoins spécifiques. Votre conseiller s'engage à :

- connaître votre situation financière personnelle et professionnelle ainsi que vos objectifs de placement;
- recommander des produits et services sur la base des renseignements que vous lui avez fournis;
- protéger la confidentialité de vos renseignements personnels.

Votre conseiller est responsable des conseils donnés et doit veiller à ce que le(s) placement(s) vous convienne(nt) compte tenu de vos besoins et de vos objectifs de placement. Cependant, n'oubliez pas que vous demeurez en tout temps responsable de toute décision prise à l'égard de vos placements.

Notre gamme de solutions de placement

Que vous commenciez votre vie active ou que vous soyez prêt à profiter de votre retraite, nous avons la solution d'investissement qui vous convient pour votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), compte de retraite immobilisé (CRI), fonds de revenu viager (FRV), régime enregistré d'épargne-études (REEE), régime enregistré d'épargne invalidité (REEI), compte d'épargne libre d'impôt (CELI), CELI pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP), régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), régime enregistré de retraite immobilisé (RER immobilisé) et votre compte non enregistré.

Vous pouvez compter sur notre expertise, notre rigueur et notre passion pour vous offrir une des gammes de produits et services les plus complètes.

L'avantage d'une approche rigoureuse

À titre de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de portefeuille en dérivés, nous devons veiller à l'évaluation du caractère convenable de vos placements lorsque vous transférez des actifs dans un compte de B-CAP, lorsque nous prenons connaissance d'une modification importante à votre situation personnelle ou en cas de remplacement du conseiller attitré à votre compte. En plus, les renseignements concernant votre situation personnelle et financière doivent être validés ou mis à jour au moins une fois par an.

Nous devons aussi nous assurer que les recommandations que nous vous présentons vous conviennent et correspondent à votre situation et à vos objectifs de placement. Nous vérifions également la cohérence entre

chacun des éléments qui ont servi à l'établissement de votre profil d'investisseur, c'est-à-dire vos objectifs de placement, votre situation financière et personnelle, votre horizon de placement, vos connaissances en matière d'investissement et votre tolérance au risque. L'obligation de convenance s'applique également aux opérations que vous proposez, mais qui ne correspondent pas à votre profil. Le cas échéant, nous devons vous en aviser.

Des conseils adaptés à votre situation spécifique

Afin de procéder à une évaluation adéquate de la convenance de vos placements, nous devons connaître les faits essentiels à votre sujet. Pour ce faire, nous utilisons un questionnaire qui sert à déterminer votre profil d'investisseur en fonction de vos objectifs financiers et de votre tolérance au risque. Votre conseiller tient compte de ces renseignements pour développer une stratégie de placement adaptée à vos besoins et vous recommander des solutions d'investissement.

Vos renseignements personnels et familiaux sont demandés dans le formulaire d'ouverture de compte, lequel comprend aussi les renseignements suivants :

- revenu annuel : votre revenu provenant de toutes les sources pertinentes;
- valeur nette : la somme de vos actifs moins vos dettes;
- valeur nette liquide : la somme de vos actifs liquides moins la somme de vos passifs;
- connaissance des placements : votre compréhension des investissements, des produits de placement et des risques y afférents;
- objectifs de placement : le résultat que vous souhaitez obtenir de vos placements;
- horizon de placement : la période à partir du moment actuel jusqu'au moment où vous aurez besoin de retirer une partie importante de l'argent investi;
- tolérance au risque : votre volonté d'accepter les risques ou votre capacité à faire face aux baisses de la valeur de votre portefeuille, selon le moindre de ces deux éléments.

Il est essentiel que vous compreniez sur quels renseignements nous nous fondons pour évaluer la convenance de vos placements. Nous vous expliquons de manière claire et concise les renseignements demandés, les termes employés et la façon dont nous prenons en compte ces renseignements pour déterminer les placements que nous vous recommandons ou les opérations de placement que nous exécutons.

N'oubliez pas : pour que nous soyons en mesure de développer une stratégie de placement adaptée à vos besoins spécifiques, vous devez nous donner toutes les informations requises, autant à l'ouverture du compte que par la suite.

Des transactions simples accompagnées de communications régulières

B-CAP vous acheminera un relevé de compte chaque trimestre afin de vous présenter un portrait global de votre portefeuille de placement. Ce relevé indique notamment, le type de compte, le numéro de compte, la valeur de vos placements, la composition de votre portefeuille, le nombre et la description de chaque titre acheté, vendu ou transféré, ainsi que les dates de chaque opération effectuée dans votre compte, y compris les opérations effectuées dans le cadre d'un plan d'investissement systématique durant la période visée par le relevé, ainsi que vos rendements personnalisés.



Types de risques dont vous devriez tenir compte

Investir dans les produits de placements, peu importe leur nature, implique des risques potentiels importants. Vous ne devriez donc pas accepter d'y investir si vous ne connaissez pas la nature et l'étendue des risques auxquels ceux-ci vous exposent. Nous avons également préparé ce qui suit afin de vous aider à comprendre quels sont les risques plus généraux liés à l'investissement. Il est important de savoir que cette liste ne prétend pas être exhaustive et de couvrir tous les risques résultant de l'utilisation des produits de placements offerts par l'entremise de B-CAP.

Nous débuterons en vous expliquant la corrélation de base la plus importante en investissement: le rapport risque-rendement. Ensuite, nous aborderons les principaux types de risques inhérents auxquels vous êtes exposé en investissant.

Rapport risque-rendement

Le risque et le rendement sont étroitement liés. Ainsi, si vous cherchez à augmenter le potentiel de rendement de vos investissements, vous devrez probablement accepter d'avoir recours à des produits de placements comportant un facteur de risque plus grand (défini dans ce contexte comme le degré auquel peuvent varier la valeur au marché des placements et le taux de rendement). La valeur au jour le jour des placements « risqués » tend à fluctuer plus fréquemment que les placements « sans risques ». Plus les placements sont « risqués », plus l'ampleur des fluctuations seront grandes. Étant donné que ces dernières peuvent donner lieu à l'augmentation ou la baisse de la valeur de ces placements, ceci se traduira par des gains sur certaines périodes de temps, et par des pertes à d'autres moments. Les placements risqués offrent généralement un plus grand potentiel de rendement à long terme que les placements moins risqués. Cependant, étant donné que la variation de prix des placements risqués peut être beaucoup plus grande, ceci veut aussi dire que ces types d'investissements peuvent produire des pertes nettement plus grandes que les placements plus sécuritaires.

B-CAP vous aidera à établir lequel, parmi divers profils d'investisseurs se situant à divers échelons sur le continuum risque-rendement, vous correspond. Chacun d'eux est déterminé en fonction de l'horizon de placement de l'investisseur, ses objectifs de placement, sa situation financière et sa tolérance au risque. Avant d'investir, vous devriez cerner soigneusement votre profil d'investisseur et être confortable avec le niveau de risque correspondant à celui-ci.

Risque de marché

Le risque de marché est un type de risque inhérent à tout investissement dans les marchés financiers, de façon directe ou indirecte, que ce soit dans les titres de dette, les actions ou les produits dérivés. Il concerne l'imprévisibilité des rendements à court terme livrés par de tels investissements qui sont, dans certains cas, très volatils. Ces rendements sont impactés par le contexte économique, les événements politiques, la psychologie des investisseurs, sans oublier les fluctuations des taux d'intérêts et des devises.

Risque de gestion des placements

Le risque de gestion des placements est lié aux choix stratégiques faits par les gestionnaires de portefeuille et des transactions sur les titres individuels exécutées pour mettre en œuvre ces stratégies. Une décision de sur ou sous-pondérer un titre en particulier, ou encore une classe d'actif, un secteur économique ou une région géographique, peut résulter en une

performance positive ou négative comparée aux indices de marché de référence.

Risque lié au pouvoir d'achat

La plupart des clients investissent avec un objectif précis en tête. Il peut s'agir, par exemple, de l'atteinte d'un niveau de revenu, d'un style de vie recherché ou de l'achat d'un item ou service en particulier. Le risque lié au pouvoir d'achat est simplement le risque que vos placements ne puissent générer un taux de revenu suffisant pour vous permettre l'atteinte de ce but.

Puisque les fonds d'investissement font appel à diverses formes d'instruments financiers, tels que les actions, les titres de dette et les produits dérivés, il importe que vous soyez conscients que les sommes investies à l'intérieur des fonds d'investissement sont exposées au risque de marché, au risque de gestion des placements et au risque lié au pouvoir d'achat.

Risque financier

Le risque financier se résume au risque que B-CAP ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers. Notamment, ce risque peut se traduire par l'incapacité de B-CAP de faire face à ses fournisseurs de service.

Risque législatif

Le risque législatif pourrait se concrétiser avant que B-CAP ne respecte pas, sciemment ou non, la législation et les règlements de l'industrie des valeurs mobilières en vigueur.

Risque de fraude

Aucune organisation n'est à l'abri de la fraude. Le risque de fraude est lié à la possibilité qu'un employé de B-CAP de mauvaise volonté triche, vole, ou autrement use de ses pouvoirs pour manipuler l'information-client ou les actifs-clients et ce, à son bénéfice.

EFFET DE LEVIER

(RISQUES D'EMPRUNTER POUR INVESTIR)

Certains risques et facteurs dont vous devriez tenir compte avant d'emprunter des fonds pour investir sont décrits ci-dessous.

Cette stratégie vous convient-elle?

- Emprunter des fonds pour investir comporte des risques. Vous ne devriez envisager d'emprunter pour investir que si :
 - vous êtes à l'aise avec le risque;
 - vous n'éprouvez aucune crainte à l'idée de contracter un emprunt pour acheter des titres dont la valeur peut augmenter ou diminuer;
 - investissez pour le long terme;
 - vous avez un revenu stable.

- Vous ne devriez pas emprunter pour investir si :
 - votre tolérance au risque est faible;
 - vous investissez pour le court terme;
 - vous avez l'intention de vous servir du revenu de vos placements pour payer vos frais de subsistance;
 - vous avez l'intention de vous servir du revenu de vos placements pour rembourser votre emprunt. Si ce revenu



s'arrête ou diminue, vous pourriez ne pas pouvoir rembourser votre emprunt.

You pourriez perdre de l'argent

- Si vous avez emprunté pour investir et que vos placements perdent de la valeur, vos pertes seront plus importantes que si vous aviez investi vos propres fonds.
- Que vos placements soient ou non profitables, vous devrez tout de même rembourser votre emprunt et les intérêts. Il est possible, pour pouvoir rembourser votre emprunt, que vous ayez à vendre d'autres actifs ou à utiliser de l'argent que vous aviez réservé à autre chose.
- Si vous donnez votre maison en garantie d'un emprunt, vous pourriez la perdre.
- Même si la valeur de vos placements augmente, vous pourriez quand même ne pas réaliser suffisamment de gains pour pouvoir acquitter le coût de votre emprunt.

Conséquences fiscales

- Vous ne devriez pas emprunter pour investir dans le seul but de bénéficier d'une déduction fiscale.
- Le coût des intérêts n'est pas toujours déductible. Il se peut que vous n'ayez pas droit à une déduction fiscale et que vos déductions passées fassent l'objet d'un redressement. Avant d'emprunter pour investir, vous seriez bien avisé de consulter un fiscaliste pour savoir si le coût de vos intérêts sera déductible.

Votre conseiller doit discuter avec vous des risques d'emprunter pour investir.

CONDITIONS LIÉES À LA COLLECTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aux fins de la présente section, le terme « B-CAP » désigne Bouthillier Capital Inc., de même que ses successeurs et ayants droit.

Le terme « je » désigne individuellement et collectivement chacune des personnes ayant demandé l'ouverture d'un compte auprès de B-CAP.

Collecte

B-CAP recueille des renseignements de nature personnelle (notamment mes nom, adresse, numéros de téléphone, adresse électronique, ainsi que tout renseignement relié à mon occupation, de nature financière ou concernant mes instructions de placement) afin de me fournir les services courants reliés à mes comptes détenus chez B-CAP, aussi afin de comprendre et combler mes besoins et de protéger mes intérêts et ceux de B-CAP.

Je consens à fournir à B-CAP les renseignements nécessaires me concernant aux fins mentionnées au paragraphe précédent. De plus, j'autorise B-CAP à obtenir des renseignements personnels me concernant auprès des personnes susceptibles de détenir ces renseignements.

Utilisation et communication

1. les renseignements personnels obtenus par B-CAP, qui sont nécessaires afin qu'elle puisse me fournir les produits et services demandés, peuvent être utilisés et communiqués aux fins suivantes :

1.1 établir mon profil d'investisseur, mes objectifs financiers et mes stratégies de placement, déterminer mon admissibilité aux divers produits et services demandés, me fournir, de façon continue, les divers produits et services financiers demandés, de même que pour vérifier la véracité des renseignements fournis;

1.2 permettre à B-CAP de gérer ses activités, y compris à des fins de vérification, statistiques ou de tenue de dossier;

1.3 mesurer la qualité de son service à la clientèle et à des fins de conformité, contrôler et enregistrer les conversations téléphoniques tenues avec moi;

1.4 permettre à toute personne qui travaille pour et avec B-CAP, y compris ses fournisseurs et mandataires ou agents, d'y avoir accès notamment pour l'exécution des ordres d'opérations, la préparation et l'envoi des relevés de compte, le traitement et l'entreposage des données et afin de me protéger contre les erreurs et la fraude;

1.5 faciliter mon identification et me distinguer des autres clients de B-CAP et de ses sociétés affiliées, de même qu'auprès d'autres institutions financières. Je vous permets d'utiliser mon numéro d'assurance sociale à ces fins spécifiques;

1.6 dans l'éventualité d'une vente, cession ou autre transfert des activités de B-CAP, à des fins de contrôle préalable par des personnes intéressées;

1.7 permettre à B-CAP de se conformer à la législation applicable, sur laquelle B-CAP doit notamment inscrire mon numéro d'assurance sociale et à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, laquelle exige que je sois dûment identifié.

2. Certains de mes renseignements personnels tels que notamment mon nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique et autres renseignements de nature financière peuvent également être utilisés et communiqués aux fins suivantes :

2.1 me proposer d'autres produits et services offerts par B-CAP. Ces renseignements seront aussi ajoutés aux listes de clients que B-CAP dresse et utilise à cette fin; et

2.2 permettre à B-CAP de les communiquer à ses compagnies affiliées afin qu'elles puissent me proposer leurs produits et services. Les compagnies affiliées de B-CAP ne communiqueront pas, à leur tour, mes renseignements personnels à d'autres personnes.

Je consens expressément à ce que B-CAP utilise et communique mes renseignements aux fins indiquées précédemment. Je reconnais qu'il me sera possible en tout temps d'interdire à B-CAP d'utiliser ou de communiquer les renseignements aux fins mentionnées au paragraphe 2, sous réserve d'un préavis raisonnable. Je devrai alors aviser B-CAP à cet effet. Le produit ou service demandé ne me sera pas refusé au seul motif que je ne consens pas à ce que mes renseignements soient utilisés ou communiqués à ces fins. Dans tous les cas, je serai informé des conséquences de mon refus d'utilisation ou de communication des renseignements me concernant, notamment du fait que je ne recevrai plus d'information sur les produits et services susceptibles de m'intéresser.



J'autorise B-CAP à conserver les renseignements recueillis tant qu'elle en aura besoin aux fins énoncées au paragraphe 1, même si je ne fais plus affaire avec elle. Je reconnais que je peux aussi avoir accès à mes renseignements et les corriger, le cas échéant, en communiquant avec B-CAP aux numéros indiqués précédemment. B-CAP est autorisé à agir sur la foi des renseignements me concernant qu'elle détient tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été avisée d'un changement à ces renseignements. Je la tiens indemne de tout recours et responsabilité advenant qu'elle ne soit pas avisée de ces changements.

Je comprends que je peux obtenir plus d'information concernant les politiques de B-CAP relativement à la protection des renseignements personnels en prenant connaissance de sa politique à ce sujet, disponible en contactant la société à client@b-cap.ca.

DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

INFORMATION FINANCIÈRE SUR LE DEMANDEUR OU AUTRE TITULAIRE

Revenu annuel brut : Le revenu brut correspond à l'intégralité des sommes perçues avant toute déduction de cotisations obligatoires.

Valeur nette approximative : La valeur nette correspond à l'actif moins le passif. Les éléments d'actifs à considérer sont les placements, qu'ils soient enregistrés ou non enregistrés, détenus dans toutes les institutions financières avec lesquelles le client fait affaire. De plus, toutes les autres valeurs négociables (sauf les biens à usage personnel tels les meubles et les vêtements) doivent également être incluses. Le passif désigne tous les montants dus, c'est-à-dire le solde total des prêts qui ont été consentis au client par toutes les institutions financières avec lesquelles le client fait affaire.

Valeur liquide approximative : La valeur liquide approximative est obtenue en faisant la somme des actifs liquides. On entend par actifs liquides tous les placements, sans pénalité au rachat, (incluant ceux détenus dans le CELI) dont l'échéance est au cours des 12 prochains mois. Les comptes enregistrés (immobilisé ou non) ne font pas partie des actifs liquides.

Connaissance des placements

Aucune : Aucune connaissance et aucune expérience en matière de placement. Ce client a définitivement besoin d'explications détaillées sur le fonctionnement des instruments financiers et doit être guidé dans le choix de ses placements.

Modérée : Une certaine expérience en matière de placement et une capacité à faire la distinction entre les principaux types de placements et leurs caractéristiques. Ce client requiert régulièrement des explications sur le fonctionnement de certains instruments financiers et de l'assistance dans le choix de ses placements.

Bonne : Investisseur raisonnablement expérimenté qui a participé à différents types de placements par le passé. Ce client connaît bien le fonctionnement de plusieurs instruments financiers, mais requiert quelques explications de temps à autre et de l'assistance dans le choix de ses placements.

Excellente : Investisseur renseigné qui n'a besoin que de peu ou pas d'explications sur les instruments financiers.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Objectifs de placement

Liquidité : Le client veut conserver son argent afin de pouvoir en disposer pour la réalisation d'un projet à très court terme, c'est-à-dire moins d'un an. Globalement, son rendement est dégagé uniquement par des investissements sécuritaires qui priorisent la conservation du capital.

Revenu : Le client favorise la conservation de son capital initial. Globalement, son rendement est dégagé principalement par des investissements qui génèrent des revenus d'intérêts et de dividendes.

Équilibré : Le client accorde autant d'importance à la croissance de la valeur nette de son capital qu'à la conservation de son capital initial. Globalement, son rendement est dégagé également entre, d'une part, des investissements d'une grande qualité qui génèrent des revenus d'intérêts et de dividendes et, d'autre part, des investissements qui offrent un potentiel de gain en capital.

Croissance : Le client recherche l'appréciation de son capital. Globalement, son rendement est dégagé principalement par des investissements qui offrent un potentiel de gain en capital.

Durée des placements

Indiquer la période à partir du moment actuel jusqu'au moment où vous aurez besoin de retirer une partie importante de l'argent que vous avez investi dans le compte.

Tolérance au risque

Cette section atteste votre volonté et votre capacité à assumer des risques et devrait indiquer la pondération relative des types de placements que vous désirez détenir dans le compte. La valeur des placements que nous recommandons ne devrait pas excéder les pourcentages indiqués.

Faible : Le client accepte une très faible baisse temporaire (moins de 5 %) de la valeur de ses placements.

Moyenne : Le client accepte une baisse de la valeur de ses placements, en autant que celle-ci soit temporaire et modérée (environ 5 % à 10 %).

Élevée : Le client est prêt à tolérer des fluctuations importantes (10 % et plus) de la valeur de ses placements à court terme afin d'accorder la priorité au potentiel de croissance à long terme de son capital.



